

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue à huis clos le 6 avril 2020, à 19 heures 30 par visioconférence.

SONT PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE :

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,
Étienne Bergeron,

EST ABSENT À CETTE VISIOCONFÉRENCE :

Monsieur le conseiller,
Martin Vaudreuil,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente par visioconférence.

ACCEPTATION/TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS :

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix (10) jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et autorise les membres du conseil à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos en autorisant les membres du conseil et les officiers municipaux à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par le service de visioconférence Zoom;

2020-04-89

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par le service de visioconférence Zoom.

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

2020-04-90

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 2 avril 2020;

Aucune affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Pascal Lambert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MARS 2020 :

2020-04-91 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2020 soit adopté tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

PRÉSENTATION D'UN PARTENAIRE :

Aucun.

TRÉSORERIE :

2020-04-92 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus au 31 mars 2020 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2020-04-93 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 84 314,17 \$ (dépôt direct des salaires) et de 514 209,58 \$ pour le mois de mars 2020 pour le fonds d'administration général, le tout tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME - MARS 2020 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose la liste des permis émis en mars 2020 par le service de l'urbanisme.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 31 mars 2020.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME CYNTHIA DESHAIES ET MONSIEUR JULIEN GUILBERT :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2020/03 soumise par madame Cynthia Deshaies et monsieur Julien Guilbert concernant l'immeuble situé au 20, rue Alice-Béliveau (lot 4 905 914 du Cadastre du Québec);

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME CYNTHIA DESHAIES ET MONSIEUR JULIEN GUILBERT : (SUITE)

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 17 mars 2020 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

Un avis a été publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 22 mars 2020 et sur les médias sociaux, soit Facebook et le site Internet de la Ville;

2020-04-94 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2020/03 concernant la propriété de madame Cynthia Deshaies et monsieur Julien Guilbert soit acceptée afin de permettre l'élargissement de l'entrée charretière de 1,5 mètre vers la gauche pour une largeur totale de 7,50 mètres comparativement aux 6 mètres prescrits à l'article 9.1.1.2 f) du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME HENRIETTE LAFLAMME ET MONSIEUR MARIO BOURASSA :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2020/04 soumise par madame Henriette Laflamme et monsieur Mario Bourassa concernant l'immeuble situé au 9, 1^{re} Avenue (lot 4 905 846 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 17 mars 2020 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

Un avis a été publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 22 mars 2020 et sur les médias sociaux, soit Facebook et le site Internet de la Ville;

2020-04-95 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2020/04 concernant la propriété de madame Henriette Laflamme et monsieur Mario Bourassa soit acceptée afin de permettre l'installation d'une clôture ayant une hauteur de 2,44 mètres comparativement aux 2 mètres prescrits à l'article 10.1 c) du Règlement de zonage numéro 270-2019, et ce, conditionnellement à la plantation de petits arbustes à proximité de la nouvelle clôture.

Adoptée.

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME COLETTE BOUFFARD ET MONSIEUR LUC PÉPIN :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2020/05 soumise par madame Colette Bouffard et monsieur Luc Pépin concernant l'immeuble situé au 123, rue Saint-Joseph (lot 4 905 759 du Cadastre du Québec);

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME COLETTE BOUFFARD ET MONSIEUR LUC PÉPIN : (SUITE)

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 17 mars 2020 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

Un avis a été publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 22 mars 2020 et sur les médias sociaux, soit Facebook et le site Internet de la Ville;

2020-04-96 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2020/05 concernant la propriété de madame Colette Bouffard et monsieur Luc Pépin soit acceptée afin de permettre le lotissement du lot numéro 6 366 509 avec une profondeur moyenne de 68,54 mètres comparativement aux 75 mètres prescrits à l'article 4.3.3 Tableau 1 du Règlement de lotissement numéro 271-2019 et l'implantation d'une maison unifamiliale isolée avec une marge de recul avant de 12 mètres comparativement aux 15 mètres prescrits à l'article 5.3.2 g) du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/IMMEUBLE DU 214, RUE SAINT-LOUIS :

CONSIDÉRANT QUE madame Diane Lefort, directrice générale du *Centre d'Entraide Contact de Warwick*, a présenté à la Ville de Warwick une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 214, rue Saint-Louis, connu également comme le lot 6 278 269 au cadastre du Québec, afin de permettre l'installation d'une enseigne (oriflamme en vinyle fixée par des languettes de bois sans éclairage) d'une largeur de 0,76 mètre et d'une longueur de 2,13 mètres fixée sur le bâtiment à gauche de l'entrée principale et à une hauteur de 0,20 mètre du balcon;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise également à permettre l'installation d'une enseigne en aluminium et en polychlorure de vinyle (PVC) sans éclairage, fixée sur le bâtiment à une hauteur de 2,74 mètres du sol et d'une dimension de 2,03 mètres par 1,07 mètre pour le futur restaurant;

CONSIDÉRANT QUE tous les plans, documents et informations exigibles en vertu du Règlement numéro 275-2019 sur les PIIA ont été remis au service de l'urbanisme en accompagnement de la demande;

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme a procédé à la vérification de la demande de permis à l'égard de la réglementation d'urbanisme et a transmis la demande au comité consultatif d'urbanisme dans un délai de trente (30) jours du dépôt de la demande dûment complétée après avoir constaté qu'elle était complète et conforme;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères d'aménagement fixés dans le cadre du règlement relatif au PIIA;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter la demande d'approbation du PIIA en date du 17 mars 2020;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/IMMEUBLE DU 214, RUE SAINT-LOUIS : (SUITE)

2020-04-97 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée.

RUE DU CENTRE-SPORTIF/RÉGULARISATION DE L'EMPRISE PUBLIQUE :

2020-04-98 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE monsieur Jocelyn Allaire, arpenteur-géomètre soit mandaté pour produire le projet de lotissement de l'emprise de la rue du Centre-Sportif au montant de 2 050 \$ plus les taxes applicables et les frais d'enregistrement, le tout conformément à l'offre de services transmise par courriel le 9 mars 2020;

QUE M^e Hélène Lévesque, notaire, de Victoriaville soit mandatée pour préparer un acte notarié concernant la cession par le Centre culturel et communautaire de Warwick à la Ville de Warwick, d'une partie du terrain qui prolongera la rue du Centre-sportif, connue et désignée comme étant une partie du lot 4 907 098 du cadastre du Québec et représentant une superficie approximative de 2 938,50 m²;

QU'une cession par la Ville de Warwick au Centre culturel et communautaire de Warwick d'une partie de l'assiette de rue du boulevard Ouellet connue et désignée comme étant une partie du lot 4 907 356 du cadastre du Québec et d'une superficie approximative de 805 m² devra être incluse dans l'acte notarié;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer tous les documents donnant plein effet à la présente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

ADMINISTRATION ET GREFFE :

COMPTE DE TAXES MUNICIPALES 2020/ÉTABLISSEMENT DES MODALITÉS DE RÉDUCTION DU TAUX D'INTÉRÊT :

2020-04-99 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les dates des trois (3) prochains versements soient modifiées de la façon suivante :

- a) Le deuxième versement sera exigible le 6 juillet 2020;
- b) Le troisième versement sera exigible le 9 septembre 2020;
- c) Le quatrième versement sera exigible le 4 novembre 2020.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT DE WARWICK/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE COVID-19 :

CONSIDÉRANT QUE le *Centre d'entraide Contact de Warwick* fait face à un événement sans précédent qui a d'énormes répercussions sur l'ensemble des citoyens et des conséquences financières catastrophiques et a mis sur pied une cellule de crise avec trois (3) intervenantes pour accompagner la communauté durant cette période;

CONSIDÉRANT QU'au nom du conseil d'administration et des travailleurs, la directrice générale, madame Diane Lefort, par sa lettre du 24 mars 2020, demande à la Ville de Warwick de prêter main-forte financièrement à son organisme le temps d'un répit;

2020-04-100 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement d'un montant de 2 000 \$ au *Centre d'entraide Contact de Warwick* afin de le soutenir financièrement durant cette période de pandémie.

Adoptée.

ADOPTION/DIRECTIVE TEMPORAIRE DE MESURES EN CAS D'ÉPIDÉMIE POUR LE PERSONNEL MUNICIPAL :

CONSIDÉRANT QUE l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié le 11 mars 2020 de pandémie la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la COVID-19 se transmet notamment par le contact étroit avec une personne infectée ou lors du contact des mains avec des surfaces infectées;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur souhaite prévenir la propagation de ce virus au sein de son organisation;

2020-04-101 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick adopte la directive temporaire de mesures en cas d'épidémie jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE la Ville de Warwick a également pris la décision d'interdire l'accès aux citoyens à l'hôtel de ville et à la bibliothèque P.-Roldolphe-Baril afin de se conformer aux directives gouvernementales.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE :

EMBAUCHE/ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS POUR LA SAISON ESTIVALE 2020 :

2020-04-102 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la coordonnatrice aux loisirs et aux communications, madame Catherine Marcotte, soit autorisée à octroyer le contrat pour effectuer l'entretien des terrains sportifs et des parcs municipaux pour la saison estivale 2020, soit de mai à septembre;

QUE le travail sera effectué sur une base contractuelle au montant forfaitaire de 4 500 \$, payable en cinq (5) versements égaux le 15 de chaque mois à partir du 15 mai 2020.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE :

RECOMMANDATION D'EMBAUCHE/NOUVEAUX POMPIERS VOLONTAIRES (ANTONY MICHAUD, STEEVE FORTIER, ANDRÉANNE HOULE ET PIER-LUC DION) :

CONSIDÉRANT QUE la période de probation d'un an de madame Andréanne Houle, de messieurs Steeve Fortier, Pier-Luc Dion et Antony Michaud est complétée et que le directeur du service de protection contre les incendies, monsieur Mathieu Grenier, recommande au conseil municipal de les embaucher au sein de la brigade des incendies de la Ville de Warwick;

2020-04-103 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'embaucher madame Andréanne Houle de Victoriaville, messieurs Steeve Fortier de Warwick, Pier-Luc Dion de Warwick et Antony Michaud de Warwick à titre de pompiers volontaires sur une base permanente, et ce, à compter du 6 avril 2020.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

DÉCISION/OFFRE DE PRIX POUR LE FAUCHAGE DES ABORDS DE ROUTES ET MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE :

2020-04-104 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accorde le contrat pour le fauchage et le débroussaillage des abords de routes et des étangs d'épuration à *9253-4015 Québec inc.* de Drummondville et en autorise le paiement au montant de 13 900 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à la soumission datée du 14 janvier 2020 et préparée par monsieur David Bailey;

QUE la Ville de Warwick accorde le contrat relativement au marquage de la chaussée pour l'année 2020 à *Durand Marquage et associés inc.* de Thetford Mines et en autorise le paiement au montant de 26 265,44 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de prix numéro 2020031102 datée du 11 mars 2020.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

AUTORISATION/EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2020 :

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, le conseil peut, aux conditions qu'il détermine, déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité qui n'est pas un salarié au sens du Code du travail, le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un tel salarié et, par conséquent, le pouvoir d'autoriser une dépense à cette fin;

CONSIDÉRANT QU'une liste des personnes engagées doit être déposée lors d'une séance du conseil qui suit leur engagement;

2020-04-105 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Martel, soit autorisé à embaucher deux (2) étudiants au service des travaux publics pour la période estivale 2020;

QUE le taux horaire sera de 13,10 \$ pour une première année de services, de 14,10 \$ pour une deuxième année de services et de 15,10 \$ pour les années subséquentes et les conditions de travail seront établies conformément à la convention collective de travail des employés municipaux CSN de la Ville de Warwick.

Adoptée.

DÉCISION/FOURNITURE DE MATÉRIAUX POUR L'ANNÉE 2020 :

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux (2) offres de prix pour la fourniture de gravier, de pierre et de terre, soit celles de *La Sablière de Warwick Itée* et de *Jean-Noël Francoeur inc.*;

2020-04-106 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE *La Sablière de Warwick Itée* soit mandatée pour couvrir les besoins de la Ville de Warwick en fourniture de gravier, de pierre et de terre pour l'année 2020, selon les prix suivants (taxes non incluses) :

- Ciment 0 - ¾ 13,05 \$/T.M.
- Pierre 5-0 17,65 \$/T.M.
- Pierre 20-0 19,65 \$/T.M.
- Pierre 56-0 17,65 \$/T.M.
- Pierre MG 20B 18,15 \$/T.M.
- Pierre nette 12.5 mm – 25 mm 21,90 \$/T.M.
- Sable 10,05 \$/T.M.
- Terre brune 13,25 \$/T.M.

QUE *Jean-Noël Francoeur inc.* soit mandatée pour couvrir les besoins de la Ville de Warwick en fourniture de gravier, de pierre et de terre pour l'année 2020, selon les prix suivants (taxes non incluses) :

- Ciment 0 - 56 16,50 \$/T.M.
- Gravier 20-0 17,00 \$/T.M.
- Gravier 100-0 15,00 \$/T.M.
- Récupération d'asphalte 19,00 \$/T.M.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

DÉCISION/TAUX HORAIRE MACHINERIE LOURDE POUR L'ANNÉE 2020 :

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu trois (3) offres de prix pour les taux horaires de machinerie lourde, soit les suivantes : *La Sablière de Warwick Itée, Jean-Noël Francoeur inc. et Excavation Marc Lemay inc.*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est basée sur le répertoire des taux de location de machinerie lourde en vigueur le 1^{er} avril 2020 afin d'établir un pourcentage pour déterminer la plus basse soumission;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur choisi devra être prêt à débiter les travaux dès qu'il en aura reçu l'autorisation officielle de la Ville, sinon, l'entrepreneur qui sera le deuxième soumissionnaire devra exécuter les travaux;

2020-04-107 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la priorité des offres de prix sera la suivante pour la période du 6 avril 2020 au 5 avril 2021 :

Bouteur

1. Jean-Noël Francoeur inc. (Caterpillar D-3G LGP)	100,00 \$ /hr	85,6 %
2. Jean-Noël Francoeur inc. (Caterpillar D-5K LGP).....	120,00 \$ /hr	89,5 %
3. La Sablière de Warwick Itée (Caterpillar D7H).....	200,00 \$ /hr ...	102,6 %
4. Jean-Noël Francoeur inc. (Caterpillar D6M LGP)	175,00 \$ /hr ..	121,2 %

Chargeuse sur roues

1. La Sablière de Warwick Itée (Volvo L-120E).....	135,00 \$/hr	88,1 %
2. La Sablière de Warwick Itée (Caterpillar 299C)	100,00 \$/hr	94,3 %
3. Jean-Noël Francoeur inc. (Komatsu WA-380-6)	160,00 \$/hr ..	102,4 %

Niveleuse

1. Jean-Noël Francoeur inc. (Caterpillar 140M VHP)	150,00 \$/hr	91,8 %
2. Jean-Noël Francoeur inc. (Volvo G930).....	150,00 \$/hr	92,9 %
3. Jean-Noël Francoeur inc. (Champion 740AIV)	150,00 \$/hr ..	102,2 %
4. La Sablière de Warwick Itée (Volvo G-730)	140,00 \$/hr ..	102,3 %

Pelle

1. La Sablière de Warwick Itée (Link Belt LX210X3).....	130,00 \$/hr	81,4 %
1. La Sablière de Warwick Itée (Link Belt 210X-2 LX).....	130,00 \$/hr	81,4 %
2. Excavation Marc Lemay inc. (Case CX160B)	125,00 \$/hr	87,7 %
3. La Sablière de Warwick Itée (Link Belt 460LX)	220,00 \$/hr	90,8 %
4. Jean-Noël Francoeur inc. (Link Belt 235X3)	155,00 \$/hr	95,4 %
5. Jean-Noël Francoeur inc. (Caterpillar 320FL).....	155,00 \$/hr	95,7 %
6. Jean-Noël Francoeur inc. (Kubota KX121-3)	105,00 \$/hr ..	105,4 %

Rétrocaveuse

1. Jean-Noël Francoeur inc. (Case 580 SN)	120,00 \$/hr	95,7 %
---	-------------------	--------

Rouleau compresseur

1. La Sablière de Warwick Itée (Ingersoll-Rand SD-100DTF) .	120,00 \$/hr	83,5 %
2. La Sablière de Warwick Itée (Bomag BW-145DH-3).....	100,00 \$/hr	94,1 %
3. Jean-Noël Francoeur inc. (Hamm H71)	120,00 \$/hr ..	100,6 %

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2020-04-108 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du 16 mars au 3 avril 2020 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS :

Aucun.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 303-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 294-2019 FIXANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE 2020 :

2020-04-109 Je, soussignée, madame Noëlla Comtois, conseillère, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement modifiant le Règlement numéro 294-2019 fixant les taux de taxes pour l'exercice 2020.

Noëlla Comtois

AFFAIRES NOUVELLES :

Aucune.

RAPPORT DES COMITÉS :

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :

Aucun.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2020-04-110 À vingt heures trente-huit minutes, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Diego Scalzo, maire
Président